

CONSEIL  
QUÉBÉCOIS



Conseil québécois LGBT – Août 2023

# **RAPPORT – POUR DES PRATIQUES INCLUSIVES**

Jade Almeida et Sorraya Guembhyt



---

## INTRODUCTION

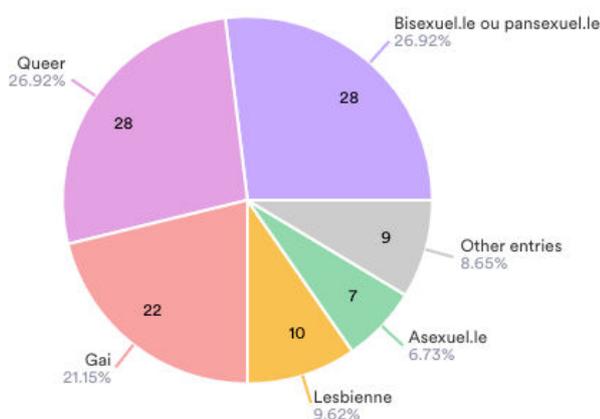
Ce rapport, issu du projet **Pour des Pratiques Inclusives** (projet PPI), dresse un portrait des expériences des communautés LGBTQIA2+ lorsqu'elles interagissent avec les services de plaintes : que ce soit par les institutions publiques, parapubliques ou dans le milieu communautaire. L'objectif de notre recherche était de mieux comprendre les vécues des personnes LGBTQIA2+ et ainsi mieux accompagner nos partenaires dans l'amélioration de leurs pratiques. Pour ce faire, nous avons documenté trois types de scénarios : le fait de porter plainte après avoir subi une discrimination en lien avec l'appartenance à la DSPG (diversité sexuelle et pluralité de genre), le fait de subir de la discrimination durant le processus de plainte (même lorsque la plainte initiale ne concernait pas une expérience de discrimination en lien avec l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle), et le fait de renoncer à porter plainte et ce, malgré le fait d'avoir subi un incident qui le nécessite. Il est à noter que le projet PPI est fondé sur les principes de la recherche communautaire, par conséquent, tous les aspects de l'initiative ont été menés, coordonnés et encadrés **par** des membres des communautés concernées et **pour** le bien être de ces communautés.

Suivant la conclusion de ce rapport, nous développerons un outil diagnostique destiné aux institutions publiques, parapubliques et aux organismes communautaires. Cet outil permettra à nos partenaires d'évaluer leurs pratiques qu'elles soient exemplaires, à améliorer ou à construire depuis la base. Le présent rapport offre donc une vision contextuelle du fonctionnement de l'outil, ainsi qu'un horizon de réflexion sur l'analyse des pratiques posées. Nous encourageons ainsi une approche holistique des enjeux soulevés qui s'attarde à la fois sur le niveau macro - les enjeux systémiques - et le micro - les gestes posés au quotidien, le type de formulaire, la collecte de données, etc. **Nous espérons ainsi contribuer à la mise en place de pratiques inclusives et à l'amélioration des mécanismes de plainte existants, afin de garantir une meilleure protection des droits des personnes LGBTQIA2+.**

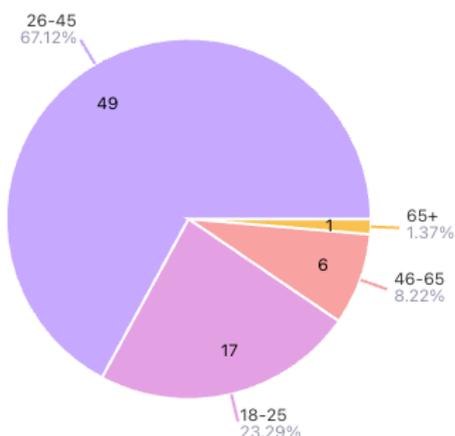
## CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES RÉPONDANT.E.S

Notre sondage a été rendu public le 4 mai 2023 après validation par notre comité d'encadrement et révisions par nos partenaires. Disponible en ligne, il a été relayé sur de nombreuses plateformes de réseaux sociaux, ainsi que repartagé par nos partenaires du projet PPI, mais également des membres du réseau du Conseil québécois LGBT et des newsletters de centre de recherche et de bibliothèque comme le CDEACF. Disponible en anglais et en français, le sondage a rassemblé 76 soumissions en un mois de circulation.

**Les répondant.e.s ont fait part d'un éventail d'identités de genres - ainsi que d'orientations sexuelles.**

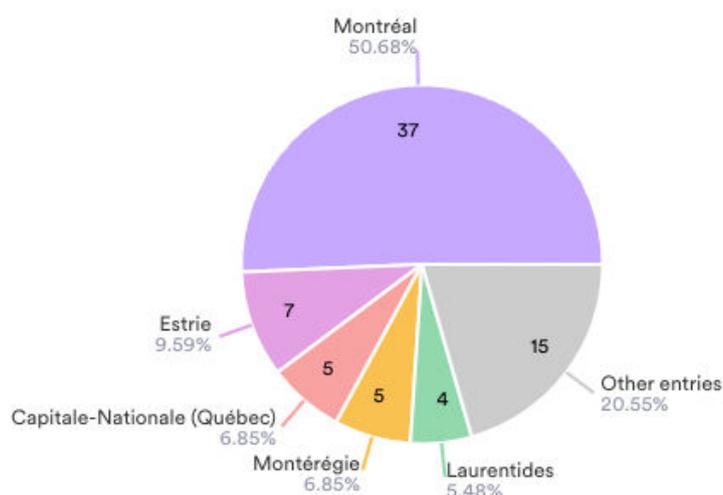


Données	Réponse	%
Une personne trans (transgenre, transsexuelle...)	26	18.84%
Une personne non-binaire	24	17.39%
Une personne queer, genderqueer ou non-co...	24	17.39%
Un homme	23	16.67%
Une femme	16	11.59%
Une personne cis (cisgenre)	13	9.42%
Je suis en questionnement	5	3.62%
Une personne agenre	2	1.45%



En terme de répartition géographique, plus de 50% des répondant.e.s résident à Montréal, le reste étant réparti entre l'Estrie, la Capitale, Montérégie et les Laurentides. Aucune réponse enregistrée ne provient de la Gaspésie, du Saguenay et de la Côte-Nord.

Néanmoins, si nous avons à cœur de réunir une diversité de caractéristiques sociodémographiques, certains vécus restent sous-représentés par nos données. Ainsi, moins de 1% de nos répondant.e.s ont plus de 65 ans, tandis que nous avons une sur-représentation des plus de 25 ans à 45 ans.



Données	Réponse	%
Blanche	55	70.51%
Biracial/Multiracial	6	7.69%
Latinx	6	7.69%
Autochtone (Premières nations, Métis, Inuk/In...)	3	3.85%
Noire	3	3.85%
Personnes arabes, amazighs et autres minorité...	2	2.56%
Autochtones (hors Canada)	1	1.28%
Sud Asiatique	1	1.28%
Asie centrale	1	1.28%
Est/ Sud Est Asiatique	0	0.00%
Je préfère ne pas répondre	0	0.00%

Comme nous le détaillerons dans les pages suivantes, par le croisement de nos données, les statistiques extraites de notre sondage s'alignent sur le résultat de

recherche faites à plus grande échelle dans le reste du Canada. Nous avons notamment utilisé des études de Statistique Canada, mais également les résultats de la recherche SAVIE-LGBTQ ainsi que des données réalisées par des organismes de recherches et /ou des organismes communautaires afin de compléter notre rapport.

Des 76 répondant.e.s., 11 ont été rencontrés lors d'entrevues en focus groupe. Toutes les rencontres se sont déroulées en ligne via zoom, 3 ont été enregistrées puis retranscrites et la dernière a été objet de prise de note suite au refus des participant.e.s d'être enregistré.e.s.

---

## PRÉSENCE DE VICTIMES, ABSENCE DE DOLÉANCES : LE PARADOXE DES PLAINTES

Le projet PPI part du constat que les populations de la diversité sexuelle et de genre sont surexposées aux risques de discriminations. Un risque qui s'amplifie et se complexifie lorsque ces populations se situent à l'intersection de plusieurs formes d'oppression. En d'autres termes, plus un individu s'éloigne des normes sociales, plus il est exposé au risque de victimisation. On parle de risque accru de subir des violences LGBTQ-phobiques bien sûr<sup>i</sup>, mais aussi des violences sexuelles, racistes, grossophobes, capacististes, etc. Par exemple, le projet TransPULSE, réalisé en Ontario, a publié que 98% de leurs participant.e.s ont vécu au moins un incident transphobe dans les dernières années écoulées (Longman Marcellin et coll., 2013). Selon Statistique Canada, environ 70 000 personnes LGB+ ont déclaré avoir été agressées physiquement au moins une fois au cours des 12 mois ayant précédé le recensement. Toujours selon Statistique Canada, les populations de la DSPG sont deux fois plus susceptibles que la population hétérosexuelle et cisgenre d'avoir été victimes de comportements inappropriés au travail (44% contre 22%), en public (57% contre 22%) ou encore en ligne (37% contre 15 %). En d'autres termes, plus un individu s'éloigne des normes sociales, plus il est exposé au risque de victimisation, créant ainsi un effet d'entonnoir de risque.

**Le paradoxe est qu'en dépit du fait que ces populations naviguent au quotidien cet entonnoir mis en avant par les statistiques de victimisation, elles sont peu susceptibles de formellement porter plainte.** Par exemple, en 2020, l'Institut du Nouveau Monde (INM) a mené une consultation sur les besoins de la DSPG de Montréal. Concernant l'enjeu de sécurité, parmi plus de 1000 répondant.e.s, 75% ont déclaré avoir été victimes d'un ou de plusieurs comportements inappropriés en raison de leur identité et/ ou de leur expression de genre, ainsi que de leur orientation sexuelle. Parmi ces répondant.e.s, on observe d'ailleurs que le risque de subir des mauvais traitements est plus élevé pour les personnes transgenres, qui atteint les 93%<sup>ii</sup>. **Cependant, même si une grande**

**majorité déclare avoir été confrontée à des comportements discriminatoires, seulement 6% ont porté plainte**<sup>iii</sup>. Autre exemple, la recherche SAVIE-LGBTQ révèle que parmi toutes les personnes LGBTQ+ ayant subi de la discrimination lors d'une recherche de logement, seulement 7% ont entrepris des démarches pour faire cesser les comportements discriminatoires.

Pour expliquer ce décalage entre sur-représentation dans les statistiques de victimisation et sous représentations dans les données de plaintes, plusieurs dynamiques sont à souligner. Tout d'abord du côté de la recherche et des recensements : il existe des biais dans la collecte de données en lien avec la catégorisation des plaintes. En effet, les institutions ont longtemps favorisé une approche qui part du principe que tous les individus sont hétérosexuel.le.s et cisgenres jusqu'à preuve du contraire, ce qui se reflète dans leur gestion des informations, travaillant à l'invisibilisation du vécu des personnes LGBTQIA2+. **Par la suite, lorsque des informations pertinentes ont commencé à être collectées, leur catégorisation est restée tributaire à la reconnaissance formelle de l'institution concernant le caractère LGBTQIA2+phobe de l'incident.** Or, tel que nous le verrons au travers des témoignages collectés, parvenir à faire reconnaître une discrimination dépend de nombreux facteurs : la charge de la preuve, l'usage des bons termes, le caractère discrétionnaire des agents de services ou encore le fonctionnement des logiciels informatiques, pour en nommer que quelques-uns.

A cela s'ajoute que les informations sur l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle sont ignorées à partir du moment où l'incident n'est pas considéré comme une discrimination, ce qui crée un énième manque dans la collecte des données. Pour le dire autrement, la présomption d'hétérosexualité ou encore cisgenre est établie jusqu'à preuve du contraire. Cette approche provoque un biais important dans la compréhension des vécus des personnes LGBTQIA2+. **Ces dernier.e.s disparaissent des statistiques ou encore des rapports annuels parce que les formulaires, les sondages de satisfaction ou encore les données de performance n'offrent pas assez souvent d'options d'identification plurielles.**

Afin de mieux comprendre toutes les dynamiques à l'œuvre dans le décalage entre réalités LGBTQIA2+ et plaintes au Québec, nous avons fait circuler un sondage qui a permis d'esquisser un portrait plus précis des vécus de la population ciblée. Ce sondage a été complété par la tenue de focus groupes, l'apport de notre comité avisé, ainsi que des rencontres avec des représentant.e.s d'organismes communautaires. En termes de revue de littérature, nous avons croisé des données issues de recherches au Canada et aux États-Unis et brassé autant la littérature grise<sup>1</sup> que scientifique. **Une attention toute particulière a été accordée à une approche intersectionnelle de la problématique afin de favoriser une compréhension pluridimensionnelle et représentatives de la complexité des réalités discutées.**

---

#### **POINTS SAILLANTS :**

- Les personnes de la DSPG sont sur-représenté.e.s dans les cas de victimisation, mais sous-représenté.e.s dans les statistiques des personnes qui portent formellement plainte.
  - Peu de recherche est consacrée à cette discordance.
  - Les rares données que nous possédons tendent à se consacrer sur les crimes de haine.
  - Le Conseil québécois LGBT a fait circuler un sondage en mai 2023 afin de dresser un premier portrait des réalités de la DSPG en lien avec les processus de plaintes.
  - Des focus groupes ont complété les réponses du sondage.
- 

<sup>1</sup> Se dit de la littérature produite en dehors du contexte académique de validation par les pairs, par exemple la documentation administrative ou encore les rapports des organismes communautaires.

---

## NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI, MAIS NUL NE LA CONNAIT.

---

*Un aspect essentiel à considérer dans le cadre de notre travail est le constat selon lequel la population générale, ce qui comprend les personnes de la diversité sexuelle et de genre, méconnaît ses droits.*

---

L'adage "nul n'est censé ignorer la loi" signifie que chaque personne est supposée connaître les lois en vigueur et est tenue de les respecter, même si elle n'a pas été informée spécifiquement de leur contenu. Il s'agit là d'un rempart contre l'arbitraire : le principe de l'ignorance ne peut pas être utilisé comme une excuse pour éviter d'être responsable de ses actions. Cela sert également de socle de contrat social, notamment en droit civil. Notion concrète pour permettre le vivre ensemble, "nul n'est censé ignorer la loi" comporte pourtant en son sein un paradoxe de taille : la loi est complexe. Non seulement sa complexité exige une expertise particulière pour la connaître, voire simplement la comprendre, mais elle change continuellement. On constate ainsi que la population globale connaît peu les lois et, parallèlement, ses propres droits. Conséquemment, le public général est généralement incapable de reconnaître ce qui pourrait relever d'une pratique illégale et n'est certainement pas outillés pour la dénoncer et assurer la protection de ses droits.

Selon une étude de 2015, parue dans le magazine Protégez-vous, plus de 83% des Québécois.es sondé.e.s ont été incapables d'atteindre une note de passage au test sur leur connaissances des droits et lois de protection du consommateur. Ainsi, seulement 17% sur 1036 répondant.e.s ont obtenu la note de passage tandis que la note moyenne générale de connaissance était de 47%.

Ainsi une partie de notre sondage interroge les connaissances des répondant.e.s concernant les institutions offrant la possibilité de porter plainte

et/ou d'être accompagné dans sa plainte. **Nous illustrons ainsi que le milieu de la DSPG n'est pas différent des statistiques générales concernant l'absence de connaissance sur le sujet.**

## SERVICES DE POLICE DE POLICE ET PLAINTE : UNE ASSOCIATION NÉGATIVE

“  
Témoignage : “Je ne sais pas, cela fait partie  
des raisons pourquoi je n’ai pas porté plainte”

Plus de la moitié des participant.e.s à notre sondage n’ont pas su répondre à la demande de lister des institutions qui leur permettent de porter plaintes. **Sur ceux qui tentent d’y répondre, 30% admettent ne pas connaître vers qui se tourner et que c’est la raison majeure pour laquelle iels ont abandonné en cours de route.** Un autre 30% offre des exemples d’institutions variées, mais leurs réponses sont incorrectes. Ainsi des organismes de défense de droits LGBTQIA2+ sont cités comme possibilité d’y porter plainte et/ou d’y recevoir de l’assistance dans le processus, comme Interligne, la Fondation Émergence ou encore le Conseil québécois LGBT. C’est néanmoins une erreur : ces organismes n’offrent pas ce type de services. De manière générale, seule la Commission des droits de la personne est régulièrement et justement citée, ainsi que le Protecteur du Citoyen, mais, encore une fois, dans moins de la moitié des réponses offertes, soit seulement 9% au total.

Ce manque de compréhension du système s’est confirmé lors des discussions menées en focus groupes. Une des premières questions posées était de définir ce que “porter plainte” évoquait pour ielleux et éventuellement les espaces auxquels c’était associé.

“  
SPVM - mais ça donne absolument rien ... on  
repassera pour le "protéger et servir" ...

Il est à noter que les premières réponses évoquent toujours le SPVM, mais pour l'écartier au plus vite. En effet, l'absence de confiance envers le SPVM et l'historique de violence des services policiers font que les participant.e.s écartent cet espace au plus vite. Pour le public issu de la DSPG, le SPVM n'est majoritairement pas un service qui inspire de la confiance. Cependant la rapidité avec laquelle le SPVM est cité, pour être aussitôt écarté, est une donnée importante à souligner. **En dépit d'une prolifération de moyens et de lieux où porter plaintes, on constate une association d'idée importante entre la notion de plainte et les services de police.** Ceci nous permet de déduire plusieurs champs de réflexions.

**Tout d'abord, l'importance de l'éducation concernant les plaintes se heurte à la place prise par les services de police dans l'imaginaire collectif.**

Cette focalisation est malheureusement une barrière en soi à la réception d'informations claires et accessibles sur les procédures alternatives pour toute autre institution concernée. De plus, les craintes exprimées par le milieu DSPG face à la police, renforcées par l'association d'idée entre police et plainte, a pour conséquence de pousser à l'inaction les personnes victimisées. **En effet, ces dernières peuvent faussement considérer que la seule option possible est le SPVM ce qui s'apparente pour elles à ne pas avoir d'option du tout.** Une réalité qui se complexifie dans le cadre d'intersection de système d'oppressions.

Les individus issus des communautés marginalisées courent un plus grand risque d'être victimes de discrimination au sein d'institutions comme la police par exemple ou encore le milieu de la santé en raison du racisme systémique et de l'impact de la colonisation<sup>iv</sup> (Allan, B., et Smylie, J. 2015 ; McKenzie, Mulé, & Khan 2022 ; Mule & Smith, 2014). Les données de notre sondage sont ainsi en concordance avec d'autres recherches effectuées à plus grande échelle : selon un rapport du ministère de la Justice publié en 2022 (Hébert et all.), le niveau de méfiance à l'égard de la police et du système juridique de la part de participant.e.s migrant.e.s, des travailleur.re.s du sexe ou encore des personnes racisées est élevé. Ces vécus restent toutefois peu souvent croisés avec les données concernant les

populations LGBTQIA2+ et donc peu prises en compte avec les outils et les initiatives adéquats.

---

### **POINTS SAILLANTS :**

- La loi est complexe, tout comme les processus de défense de droits, et la population générale, y compris celle de la DSPG, ignore majoritairement ses droits.
  - Les institutions où porter plainte sont peu connues du public général.
  - Il y a une association d'idée prévalente entre service de police et le fait de porter plainte. Cela crée une barrière supplémentaire sur la connaissance des institutions autres pour la population générale.
  - La population de la DSPG se méfie des services de police.
-

---

## LA COMPLEXITÉ DES PROCESSUS DE PLAINTES : UN DEUXIÈME REMPART CONSÉQUENT

*Le système des plaintes apparaît intimidant dans les récits recueillis, et par conséquent, décourageant*

Par la suite, pour justifier leurs difficultés à nous présenter des institutions autre que le SPVM, nos répondant.e.s. mentionnent la complexité du système de plainte et les heures de recherche nécessaires pour comprendre par où commencer.

---

*Témoignage : "Il y a tout un moment de recherche avant de porter plainte, pour comprendre, pour trouver, pour être sûr.e ... Et pendant ce temps, tu remets en question, est-ce que tu es sûr.e de vouloir embarquer ? Puis, moi je sais que c'est dans ce moment-là que c'est plus facile de laisser tomber."*

---

Cas rencontré en focus groupe : Une personne a porté plainte à la CDPDJ pour discrimination dans le domaine du logement. Le dossier a pris plusieurs années. Les mises à jour se faisaient parfois au six mois, souvent d'agent.e.s différent.e.s à chaque fois, ce qui rendait le suivi difficile selon ses dires. Cette personne obtient finalement gain de cause avec un document qui atteste qu'il est dans son droit de vouloir porter plainte. Mais pour obtenir les réparations souhaitées, il lui faut aller en Cour. Cette personne nous confie ne pas avoir compris durant tout ce temps que le jugement serait uniquement moral et qu'il lui faudrait compléter par des démarches encore plus longues par la suite. Le découragement a été tel qu'il a décidé de laisser tomber. Depuis, cette expérience entache la possibilité de porter plainte, quelle que soit la situation vécue.

Au Québec, l'approche polycentrique implique la présence d'un large éventail d'organisations ayant pour mission de protéger les citoyens et leurs droits.

**On peut ainsi observer une multiplication d'organisations et d'institutions directement liées aux droits individuels, offrant une diversité de mesures et**

**d'approches pour faire face aux situations discriminatoires.** Cela démontre à quel point ces principes fondamentaux sont importants. Cependant, une conséquence particulière de cette toile institutionnelle, avec des niveaux de pouvoir différents (certaines étant au niveau national et d'autres au niveau provincial), est que cela peut donner l'impression d'un "chaos organisé" complexe pour le grand public.

Savoir à quelle institution s'adresser s'avère donc difficile à comprendre. Des témoignages dans le focus groupe, ainsi que dans le sondage, dénoncent un système morcelé qui s'apparente à un labyrinthe de services. L'information est d'autant plus complexe à trouver que des répondant.e.s mentionnent avoir été en contact avec des agent.e.s de service incapable de les orienter à partir du moment qu'ils ont appris les particularités de leur cas.

Cas mentionné en focus groupe : un.e participant.e a vu son dossier être renvoyé entre deux services pendant des mois sans aucun ne semble comprendre qui devait s'occuper de sa plainte. Au bout du compte, cette personne a préféré jeter l'éponge.

**A cela s'ajoute qu'étant issu.e de la communauté LGBTQIA2+, plusieurs.e.s répondant.e.s témoignent avoir voulu s'assurer qu'un service soit friendly avant de s'y rendre.** En effet, un frein spécifique aux personnes de la DSPG est qu'elles anticipent qu'elles vont vivre de la violence lorsqu'elles utilisent des services à moins que ceux-ci ont fait leur preuve qu'ils sont adaptés et inclusifs.

Malheureusement, peu d'institutions (même les plus inclusives où les équipes ont, par exemple, suivi des formations appropriées ou fait réviser leurs formulaires) mettent de l'avant ou publicisent ces informations que ce soit sur le site internet, une brochure ou même par des contacts réguliers avec des organismes LGBTQIA2+. **Les « bonnes adresses » ou les « bon.ne.s agents » circulent bien souvent par le bouche à oreille.** Ainsi nos répondant.e.s mentionnent des listes

sur des groupes privées en ligne, des demandes lancées sur les réseaux sociaux ou encore des noms partagées lors de rencontres avec des organismes LGBTQIA2+, mais rien de formel.

---

### **POINTS SAILLANTS :**

- Le tissu d'institutions où porter plainte apparaît trop complexe pour la population générale.
  - Avant de porter plainte, les individu.e.s témoignent d'une phase de recherche qui peut s'avérer plus ou moins longue et plus ou moins frustrée.
  - Peu d'institutions publisent leur positionnement vis-à-vis des réalités de la DSPG.
-

---

## UN FARDEAU ADMINISTRATIF DISPROPORTIONNÉ

Si trouver où porter plainte est déjà une quête difficile, nos répondant.e.s mentionnent qu'une fois cette première étape passée, la deuxième s'avère tout aussi décourageante : celle de supporter la charge administrative. Dans les propos de nos participant.e.s porter plainte revenait à un travail bureaucratique conséquent : usage des bons formulaires, délais à respecter, preuves à collecter, suivis et relances à effectuer... De plus, selon le type de plainte et l'institution concernée, il peut y avoir des procédures spécifiques à suivre qui engage à renoncer à certaines approches ou au contraire, à suivre des étapes prédéterminées, mais inconnues ou incompris.e.s des plaignant.e.s. Tout ceci est décrit avec beaucoup de frustrations par nos répondant.e.s :

---

*Témoignage : il faut être privilégié pour pouvoir faire des plaintes et faire reconnaître ses droits. Puis ça se peut que tu doives manquer du travail ou manquer l'école pour pouvoir te présenter ... genre à la Commission des droits de la personne par exemple. Donc tu dois manquer des heures et des heures (pour recevoir) de l'informations, pour apprendre.*

---

---

*Témoignage : Tout le processus est incroyablement lourd et violent envers les personnes vulnérables. Dans un moment déjà difficile où on se sent déjà à terre : on en rajoute sur nous.*

---

---

*Témoignage : je connais beaucoup de monde qui on fait des plaintes et je pense que c'est vraiment bureaucratique. Faut les bons mots sinon ça ne fonctionne pas. Je connais beaucoup de monde justement, puis moi-même, ça m'est arrivé : La personne... l'agent t'amène à dire certains mots ou te pousse à utiliser certaines description puis "désolé, ça rentre pas dans nos critères" ou un détail va faire que toute la machine déraille.*

---

---

*Témoignage : Il a fallu que je fasse des rapports avec des témoins, contacter ma thérapeute de l'époque, comme de demander de recueillir tous ces témoignages, ça a été quand même vraiment laborieux de monter tout ce dossier. Puis je trouvais que dans les étapes, ce n'était pas forcément clair. J'avais constamment des responsables de dossiers qui changeaient en fait, donc le fait aussi de pas avoir de suivi, c'était difficile. Le fait de pas avoir de support émotionnel et enfin ouais, ça j'ai trouvé que c'est quand même dur. On m'avait prévenu pour le délai de la Commission mais même là... C'était vraiment difficile et angoissant en fait.*

---

Si le fardeau administratif est important pour tout le monde, **les personnes trans et non binaires font face à une double peine.** Les institutions reposent prioritairement sur des documents d'identifications dès la première étape. Pour une personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qui lui a été assigné à la naissance, ne s'identifie pas aux informations qui y sont indiquées ou ne correspond pas à ce qui est attendu du marqueur de ses papiers d'identités selon les normes sociale, le premier échange devient une barrière en soi. **Certains services peuvent ainsi refuser d'utiliser les documents d'identifications qui leur sont confiées sous divers prétextes.**

Des participant.e.s ont donc vu leur dossier de plainte être freiné dès l'étape d'identification par des agent.e.s justifiant ne pas connaître la procédure pour ce genre de cas pour être en mesure de les aider (ce qui a constitué d'autres sources de discriminations), plusieurs utilisent la barrière informatique (« le logiciel ne permet pas les changements ») pour ne pas traiter un dossier correctement, donner suite à une plainte ou tout simplement s'adresser à la personne selon le genre qui convient (à l'oral, comme dans la documentation officielle). Certains services exigent parfois de la paperasse administrative supplémentaire pour chaque étape : des lettres de professionnel.le.s de la santé, des rapports médicaux, des preuves de demande de changement réalisé, etc. Ce type de procédure, trop souvent laissé à la discrétion de chaque institution, engrange du temps et de l'énergie supplémentaire, ouvre la porte à des risques de sur-victimisation, et provoque également des frais additionnels, pour une population qui est sur-représentée dans les statistiques de précarité.

Toutes les personnes ayant coché un revenu de moins de 10 000\$ par an, au sein de notre sondage, s'identifient comme personne trans et/ou non binaire et/ou non-conforme à la binarité du genre.

**Il est essentiel de reconnaître les défis administratifs auxquels les personnes trans et non binaires sont confronté.e.s, et de travailler vers des politiques et des procédures plus inclusives et simplifiées.** Ce qui bénéficierait ultimement au plus grand nombre. D'autant que ces disparités soulignent ce que nos répondant.e.s ont avancé : porter plainte dépend de nombreux privilèges.

---

#### **POINTS SAILLANTS :**

- Le fait de porter plainte provoque une lourde charge administrative.
  - Cette charge peut se complexifier pour les personnes trans et non-binaires notamment du fait de l'usage de papiers d'identités et ouvrir la porte à d'autres discriminations pendant le processus.
-

---

## MANQUE DE RESSOURCES FACE À LA CHARGE ADMINISTRATIVE

Selon le politologue Philippe Hurteau, le niveau de connaissances sur ses droits varie selon le statut socio-économique de l'individu. Ainsi plus une personne est financièrement nanti.e, plus le niveau de connaissance est élevé et exacte, par exemple sur les protections et lois de la consommation. D'autres données suggèrent que **le groupe socio-démographique faisant le plus souvent usage des services de plaintes et de médiation en général sont : les hommes cisgenres<sup>2</sup>, avec un niveau d'éducation plus élevé et qui occupent une fonction plus prestigieuse que la moyenne.** C'est le cas notamment selon une étude qui s'est intéressée aux services de l'Ombudsman (Van Roosbroek et Van de Walle, 2008).

Le rapport à l'idée de porter plainte varie grandement en fonction de moyens disponibles. Ainsi lorsqu'on s'intéresse aux individus à faible revenus dans notre sondage, c'est à dire ceux qui se situent à moins de 10 000\$ à l'année jusqu'à 25 000\$, l'idée de porter plainte est associée à un sentiment plutôt négatif pour 27,59% et entièrement négatif, associé à de la violence et/ou des barrières pour plus de 20%. A partir de 25 000\$ de revenus, le sentiment passe à moyennement positif pour la majorité, soit 38%, mais restent tout de même sceptique. Ce "moyennement positif" se maintient pour la tranche au-dessus de 50 000\$ par an, en revanche les personnes avec un revenu de plus de 100 000\$ expriment un sentiment très positif et se disent rassuré.e par l'idée de pouvoir porter plainte. Cette disparité est compréhensible au vu des différentes dynamiques que nous venons d'amorcer : le poids de la bureaucratie, le temps, l'énergie et les ressources que cela demande, mais également l'existence de rapports de pouvoir systémiques qui saturer les institutions. Le tout combiné mène à ce que les personnes de la DSPG racisées et/ou à faible revenu interagissent bien plus rarement avec les

---

<sup>2</sup> Une personne cisgenre est une personne dont le genre auquel iel s'identifie correspond au genre qui lui a été assigné à la naissance.

prestataires de services que les personnes de la DSPG blanches de classe moyenne à haute.

**Il est important de souligner que les facteurs socio-économiques qui influencent la capacité d'une personne à porter plainte pour discrimination soulignent les inégalités systémiques qui existent dans la société.** Il est crucial de travailler à la création d'un système plus accessible et équitable pour tous.te.s, afin que chacun.e puisse exercer ses droits, indépendamment de ses privilèges.

---

#### **POINTS SAILLANTS :**

- Plusieurs facteurs ont un impact dans la capacité à naviguer plus ou moins sereinement le fait de porter plainte : les ressources financières, le statut social, le genre, l'appartenance raciale etc
  - Tout le monde n'est donc pas égal face à la charge administrative.
  - La population de la DSPG, et notamment les populations à l'intersection de différents systèmes d'oppression au sein de la communauté LGBTQ+, sont majoritairement dépourvues des ressources adéquates.
-

---

## UNE PORTE OUVERTE POUR LA SUR-VICTIMISATION

---

*Témoignage "Pour moi, porter plainte, c'est vraiment vulnérabilisant. Faut que je sois prête, faut que je sois forte, faut que je me prépare."*

---

Notre sondage révèle que parmi les individus ayant été au bout du processus de plainte, moins de 10% se disent satisfait.e.s du traitement reçu et 15% moyennement satisfait. En focus groupe les participant.e.s ont mentionnés un panorama de difficultés et de mauvaises expériences qu'ils ont subi durant le processus de plaintes, notamment des instances de re-victimisation. Plusieurs participant.e.s ont été régulièrement mégenrés, que ce soit durant les appels d'information, mais aussi dans les échanges de documents officiels, même après avoir demandé expressément à respecter leur genre.

---

*Témoignage : "J'ai passé des heures et des heures au téléphone à attendre la musique d'ascenseur, à me faire dire du "madame" quand c'est pas moi, à répéter ma situation, à vivre des micro agressions, de la transphobie... il y a tellement de discrimination, mais il faut que tu continues. C'est important de continuer un combat, pour les autres personnes, même pas pour moi-même mais que les autres ne le vivent pas. Mais quand tout le système est contre nous..."*

---



---

*Témoignage : J'ai eu quantité d'autres expériences de discrimination qui méritaient une plainte... pendant ma plainte. J'ai rien fait parce que je suis rendu brulé.*

---

**D'autres mentionnent les difficultés provoquées dans leur quotidien une fois le processus de plainte commencé et un système qui ne les met pas à l'abri de représailles.** Un participant s'est vu isolé par l'équipe entière de son travail, a subi plusieurs rumeurs dommageables sur son caractère, a dû poser des congés de santé maladie et a perdu en revenu financier. Il a finalement quitté son lieu d'emploi et n'a pas le sentiment d'avoir eu gain de cause, même si la personne sujette de sa plainte a démissionné également. Une de nos répondant.e.s, qui a porté plainte

contre son propriétaire, a continué de subir des mauvais traitements, jusqu'à être intimidée dans son nouveau logement par le fils de ce dernier.

---

*Témoignage : Un moment donné, le fils du propriétaire a, je sais pas comment, mais il a trouvé où j'avais déménagé et il est venu chez nous ... je l'ai vu depuis le balcon donc je n'ai pas ouvert. Il avait vraiment l'air en colère et c'était après que son père avait été comme prévenu de la plainte.... Du coup je me dis tout ça ... enfin tu sais... je me dis finalement ça, ça a pris tellement de temps, j'ai dû prendre des témoignages de mes ami.e.s, de ma thérapeute, j'ai fait pleins de recherche, je répondais quand la ... la Commission des droits m'appelait, je relançais, tout ça ... j'étais vraiment angoissée de faire une médiation mais je me suis préparée, il (le propriétaire) a juste pas voulu donc ça s'est pas fait ... et... Ça m'a mis en danger en fait, et finalement j'ai déménagé... ça m'a pris tellement de temps. Tout ça pour un truc tellement décevant en fait, qui a abouti sur ça...*

---

Ces craintes face au processus, qui pour certain.e.s s'avèrent malheureusement fondées au regard de leurs expériences, circulent au sein de la communauté. En effet, lors de focus groupes, lorsque nous discutons des facteurs ayant poussé les individus à renoncer à porter plainte, plusieurs mentionnent avoir assisté à une, voire plusieurs expériences de personnes issues de leurs entourages et en avoir gardé une très mauvaise impression. Des déclarations à mettre en contexte d'une communauté somme toute restreinte et dont les premières ressources restent le cercle proche.

Les expériences soumises expriment ainsi majoritairement un sentiment négatif que ce soit durant le processus de plainte - pour sa lourdeur, sa complexité, mais aussi le risque d'y être discriminé.e, que pour les retombées de la plainte sur leur quotidien. Les participant.e.s mentionnent des sentiments de stress, d'angoisse et d'anxiété. Plusieurs se sont senti dépourvu de pouvoir en termes de gestion de la plainte et de soutien de l'institution. Les personnes lésées tendent ainsi à procéder à une analyse coûts-avantages avant de s'engager dans le processus. Face à l'investissement nécessaire, le risque et le peu de chance que cela aboutisse

positivement ou concrètement, l'analyse coût-avantage les dissuade finalement de porter plainte.

---

*Témoignage : On dirait que dans ma tête, je comprends à quel point ces full pertinent, il faut... parce que c'est important de faire une plainte. Mais en même temps ... les bénéfices que ça va m'apporter, face au fardeau que cela va être, ça va être trop pour moi.*

---

---

*Témoignage : Je sais que ça peut apporter un changement. Au moins la personne saura qu'il y avait quelque chose qui méritait une plainte mais... même ça, le fardeau ne vaut pas le bénéfice, même si je sais que cela peut apporter beaucoup aussi pour les autres, pour ma communauté.*

---

---

#### **POINTS SAILLANTS :**

- L'idée de porter plainte est majoritairement associé au risque de survictimisation.
  - Ce risque s'est malheureusement confirmé pour plusieurs de nos répondant.e.s.
  - Porter plainte place parfois les répondant.e.s dans un entonnoir de risque.
-

## MOTIVATIONS À PORTER PLAINTÉ : « PAS POUR MOI, MAIS POUR LES AUTRES ».

Si nous nous sommes prioritairement penché.e.s sur les freins au passage formelle de la plainte, nous en avons appris plus sur ses vecteurs également, notamment, lors de focus groupe avec les personnes qui ont toutes porté plainte. Ces derniers.ère.s, au moment de raconter leurs expériences, mentionnent que ce n'était pas la première fois qu'il vivaient un incident qui aurait pu nécessiter une plainte. Pour elleux, l'expérience d'être traité.e différemment et surtout, moins que, était régulière. Il est à noter à ce sujet qu'il existe un frein à la dénonciation et à la plainte lié à l'internalisation de la banalisation de la violence. Malheureusement, l'expérience continue de discriminations peut entraîner la normalisation des traitements subis. Ainsi les membres du groupe minorisés peuvent considérer qu'il est inutile de dénoncer puisque cela fait partie de la norme et que se plaindre ne mènera à rien de concluant. **Iels considèrent que c'est à eux d'encaisser plutôt qu'au système de changer, voir que cela vient avec le fait de faire partie de la DPSG : une conséquence obligatoire de leur différence.** Ces obstacles mènent au désespoir, au manque de confiance envers la société globale, à la dévalorisation de soi, voire à l'incompréhension que d'autres personnes puissent faire le choix de signaler. Cette internalisation peut varier et finalement évoluer jusqu'à changer, mais cela provoque un délai entre les vécus et la recherche d'aides.

Deux dimensions apparaissent dans les témoignages pour expliquer le choix de porter plainte. Premièrement le faire « pour les autres ». Plusieurs.e.s expliquent passer à la plainte pour changer le système et protéger le reste de la communauté. L'enjeu n'est donc pas d'avoir une justice ou un compte à régler personnel, mais améliorer, par exemple, des pratiques de commerce ou en milieu de santé pour que d'autres ne subissent pas les mêmes violences.

---

*Témoignage : Porter plainte pour moi c'était important mais pour la collectivité. Je sentais comme un poids sur mes épaules que c'était à moi de faire changer les choses.*

*Témoignage : C'est full important, au moins la personne saura que ce qui s'est passé méritait une plainte, c'était pas correcte, je peux porter plainte. Puis peut-être que ça va l'amener à changer pour les autres. Mais c'est full important, même si c'est dur.*

---

Le deuxième facteur mentionné est celui d'arriver à une limite. **Finalement le moment où iels ont porté plainte est le moment où iels craquent parce que les incidents ne cessent de se répéter.** Ses répondant.e.s parlent "d'être à bout" ou encore de vouloir "que cette fois-là ne passe pas". Mais ce qui se révèlent dans leurs récits est le fait que porter plainte spécifiquement à ce moment-là, arrive quand iels n'ont déjà plus d'énergie et encore moins de ressources pour encaisser davantage. Un répondant explique ainsi qu'il a porté plainte à un moment d'extrême vulnérabilité dans sa vie et que le processus l'a "assommé" quand il se sentait déjà "à terre". **Aux racines du problème se trouve un enjeu humain dans un labyrinthe bureaucratique.** Autre que de faciliter les procédures, la plainte doit être repensée avec une approche plurielle et englobante. Par exemple, prévoir un soutien psychologique et émotionnels aux personnes qui débutent la procédure ou pouvoir offrir des compensations pour couvrir les frais en termes de suivi en santé mentale et/ou physique.

Il est crucial de soutenir les personnes qui portent plainte en leur fournissant des ressources, des informations claires sur les procédures, une assistance juridique si nécessaire et un soutien émotionnel. Réduire la charge administrative et simplifier les processus de plainte peut également contribuer à faciliter l'accès à la justice et à garantir que les préoccupations des plaignants sont entendues et traitées de manière équitable.

---

### **POINTS SAILLANTS :**

- Le fait de porter plainte survient rarement lors du premier incident. Pour la majorité des répondant.e.s, le processus débute au moment d'un "trop plein". Suite à une multitude de discriminations, les individu.e.s "craquent".

- Au moment de la plainte, les individu.e.s sont dans une position d'extrême vulnérabilité, ce qui est peu pris en compte par le processus de gestion des plaintes.
  - Il y a un manque de soutien à tous les niveaux pour les personnes qui portent plaintes.
  - Une motivation importante dans le fait de porter plainte n'est pas tant d'obtenir réparation ou justice pour soi-même (même si cela peut être le cas) mais de faire changer le système pour protéger le reste de la communauté.
-

---

## LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES COMME RESSOURCES

*Les personnes victimisées tendant à se tourner vers des organismes de défense de droits LGBTQIA2+ comme premier recours pour obtenir de l'aide.*

À la lumière de toutes ces données, il n'est pas étonnant que 30% des répondant.e.s de notre sondage citent des organismes communautaires comme espace où l'on peut porter plainte et/ou être aidé dans le processus de plaintes. Même s'il s'agit d'erreur pour la plupart des organismes cités, ces témoignages sont éclairants sur le travail officieux de nos membres.

**Face à un système jugé trop compliqué et le besoin d'espaces sécuritaires pour diminuer le risque d'être sur-victimisé.e.s, les personnes LGBTQIA2+ se tournent vers les organismes de défense de droits pour leur venir en aide.** En effet, dans ces organismes, certains risques liés aux services "généralistes" sont moindres<sup>v</sup> comme celle du double dévoilement, la crainte des stéréotypes, le fait de parler à des personnes formées et/ou proches de leur réalité ou encore ne pas devoir faire de l'éducation sur le milieu LGBTQIA2+. Ces organismes sont donc souvent des espaces rassurants où l'on peut se sentir compris.e.s et soutenu.e.s dans leurs expériences.

Cette dynamique ayant émergé de nos données, nous nous sommes tournées vers certain.e.s de nos partenaires-membres afin d'investiguer la situation de leur point de vue. Ainsi, le Centre communautaires LGBT reçoit régulièrement des demandes d'aides pour des procédures de plainte. Au Conseil, c'est également une demande fréquente que nous recevons. Lorsque cela survient, un.e représentant.e de l'organisme tente d'orienter la personne vers des systèmes pertinents à leur situation, ce qui demande bien souvent un travail de recherche préalable afin de fournir les ressources adéquates. **Bien que louable, cette approche a pour conséquence de créer une étape supplémentaire dans ce qui**

**est perçu déjà comme un labyrinthe de services.** En effet, cela pousse la personne victimisée à devoir narrer son expérience à de nombreuses reprises, avec des conséquences éventuelles sur son état de santé et/ou sa motivation à continuer. De plus, le risque est toujours présent que le personnel de ces organismes n'ait pas les informations pertinentes au moment de référer les individu.e.s. ou bien réfère des espaces qui ne s'avèrent finalement pas sécuritaires. Il faut en effet prendre en compte qu'une ressource citée par un organisme de défense peut donner l'illusion d'être un espace sécuritaire et outiller à les aider. **Pour le dire autrement, parce que tel organisme donne le contact de tel ou tel service, une personne dans le besoin peut l'interpréter comme un service qui a été "vérifié" comme sécuritaire.** Or bien souvent les organismes réfèrent les ressources au mieux de leur connaissance sans nécessairement avoir préalablement vérifier si ces ressources étaient adaptées. Il est important de prendre en compte que ce type de demande d'aide s'est multipliée ces dernières années, étant donné le contexte d'augmentation des violences LGBTQ-phobes<sup>vi</sup>. Le milieu communautaire, déjà très sollicité, se retrouve sur tous les fronts avec des ressources qui n'augmentent pas en corrélation, voir sont mises en péril.

Il arrive également que des organismes décident d'accompagner, voire de porter plainte au nom d'un tiers, comme ce fut le cas à deux reprises avec le Centre communautaire LGBTQ+ et comme c'est régulièrement le cas pour la Coalition des familles LGBT. Pour le Centre communautaire, les cas de plaintes (dont l'une est en cours au moment de l'écriture de ce rapport) a nécessité d'engager des ressources financières importantes, du temps pour une équipe très restreinte et un investissement émotionnel et mental conséquent. Comme nous explique Christian Tanguay, le directeur du centre que nous avons rencontré en entrevue, tout ceci n'est couvert par aucune subvention, ni reconnue officiellement comme une compétence. Par conséquent, cela sort directement des ressources de l'organisme, pourtant déjà limitées, ce qui a un impact sur le reste des services que le centre est supposé assuré. Mona Greenbaum, directrice de la Coalition des familles LGBT, nous confie qu'aider à porter plaintes fait partie d'actions que son organisme réalise régulièrement, notamment contre les institutions de santé et le milieu scolaire. Elle

mentionne que certaines plaintes qu'elle a aidé à mener ont permis par la suite des changements de pratiques, voire de réglementations importantes. Elle considère donc que porter plainte est toujours la bonne chose à faire pour amener des transformations à long terme et l'encourage pour les personnes qui la contacte à ce sujet. En revanche, elle déplore que la majorité des instances de plainte où elle est impliquée n'obtiennent même jamais de réponse ou de mise à jour après le premier contact.

Le soutien du milieu LGBTQIA2+, que ce soit le cercle privé ou les organismes, a été cité comme source d'aide importante par nos répondant.e.s. Au sein du sondage, tout comme durant les conversations en focus groupe, partager son vécu avec les membres de la communauté, s'investir au sein des organismes ou rejoindre des groupes d'individu.s ayant vécu potentiellement la même chose a été citée comme source de confort.

Des moyens sont à développer pour soutenir les organismes communautaires dans ce domaine. **Créer des liens entre les institutions et les associations est primordial, par exemple en faisant le point régulièrement sur ce qui existe en termes de ressources, en faisant valider les procédures, les formulaires ou encore les terminologies par les organismes, en offrant de tenir un "bureau ouvert d'informations" régulièrement pour le public cible, en publiscent sur toutes les plateformes des institutions...** Au cœur du problème, il est crucial de travailler à faciliter les procédures et se montrer pro-actif dans l'amélioration des pratiques en prenant conseil et/ou contact avec les organismes experts.

---

### POINTS SAILLANTS :

- Les organismes communautaires LGBTQ+ sont très souvent les premières étapes de recherche de soutien ou de conseils pour les personnes

victimisées. Quand bien même les organismes n'offrent pas ce type de services.

- Plusieurs organismes communautaires apportent de l'aide dans la gestion des plaintes sans nécessairement avoir les ressources adéquates pour le faire.
  - Plus de moyens et d'alliances sont à développer entre les organismes communautaires LGBTQ+ et les institutions de plainte.
-

---

## L'ATTRAIT DES PROCÉDURES ALTERNATIVES - LE CAS DE LA MÉDIATION ET DES RÉSEAUX SOCIAUX.

Étant donné les différentes barrières vécues par la population de la DSPG, iels peuvent préférer des alternatives aux espaces formels. Ainsi si certains groupes font pression pour que les procédures des plaintes soient réformées, d'autres demandent, voire explorent, des voies alternatives notamment la médiation. La médiation, bien que de plus en plus populaire, soulève ses propres défis. **Il n'existe pas une approche, ni même une définition unique de la médiation qui fasse consensus.** On observe globalement que les espaces qui mettent en place ce type d'approche tendent à appliquer leur propre compréhension de ce que représente un travail de médiation. Or, les attentes du public y faisant appel sont parfois très différentes de ce qui est mis en place par les organismes, institutions ou services publics. Au sein de nos focus groupe la médiation n'a ainsi pas fait consensus. Certain.e.s ont témoigné d'une approche qui leur a été imposé. Comme une étape obligatoire pour aller de l'avant avec leur plainte quand l'idée de rencontrer les personnes qui les ont victimisé était un sujet d'angoisse. D'autres au contraire ont applaudi le processus, voire obtenu gain de cause par l'usage de la médiation.

La même divergence d'opinion a accompagné l'usage des réseaux sociaux pour dénoncer les mauvais traitements. Bien qu'il y ait peu d'écrits sur cette problématique, des dynamiques actuelles semblent indiquer que les populations de la DSPG prennent désormais plus volontiers la voie du *call out* public pour obtenir justice ou réparation, plutôt que le dépôt d'une plainte formelle. On constate ainsi de plus en plus l'usage quasi immédiat des réseaux sociaux pour dénoncer, voir pour appeler au boycott d'une enseigne ou d'un espace de service. Ce qui peut avoir pour conséquence de pressuriser suffisamment les fautifs.ves à offrir des excuses, voire des compensations. Si cette dynamique s'est illustré lors des focus groupes, il est important de noter qu'une partie des répondant.e.s se sont

montrés sceptique sur l'impact à long terme d'une telle approche. Voir sur sa dimension éthique. Plusieurs ont mentionné les risques de dérives trop rapides ainsi que la mémoire d'internet qui est, selon les cas, trop courtes (un boycott est vite oublié en fonction de l'actualité) soit trop longue (une erreur peut laisser des traces indélébiles et provoquer de l'isolement, voir plus de violences sous forme de backlash par exemple). Ainsi si les réseaux sociaux ne sont ni considérés comme une solution, il n'en reste pas moins qu'ils sont incontournables dans le tissu social actuel. Spécifiquement en ce qui concerne les rapports de pouvoir entourant la plainte.

**Loin d'être anecdotiques, ces pratiques pourraient devenir la voie d'action principale des communautés concernées et il reviendrait alors aux prestataires officiels de s'accommoder de ces changements.**

---

#### **POINTS SAILLANTS :**

- La médiation est de plus en plus proposée comme alternative à la plainte ou proposé comme étape dans le processus de plainte.
  - La médiation, dans son approche, manque encore de cohérence dans son application au risque de devenir une énième barrière pour la population de la DSPG.
  - Les réseaux sociaux sont devenus incontournable dans le contexte des dénonciations et des plaintes, les institutions doivent développer des ressources et s'adapter à ces nouvelles réalités.
-

---

## CONCLUSION

En conclusion, ce rapport émanant du projet **Pour des Pratiques Inclusives** (projet PPI) offre un aperçu détaillé des expériences vécues par les communautés LGBTQIA2+ lors de leurs interactions avec les services de plaintes, que ce soit au sein des institutions publiques, parapubliques ou dans le milieu communautaire. L'objectif primordial de cette recherche était de mieux appréhender les réalités des individus LGBTQIA2+ et, par conséquent, d'accompagner de manière plus efficace nos partenaires dans l'amélioration de leurs méthodes et approches.

**Un mécanisme de coordination solide est nécessaire pour mieux accompagner les populations de la DSPG dans la gestion de la plainte.** Cela passe tout d'abord par mieux enregistrer les données concernant les réalités de ces populations, développer des partenariats entre les diverses institutions, mais également avec les organismes communautaires pour mieux orienter les personnes sujettes de victimisation, une approche globale en termes de soutien pour les personnes qui portent plainte, mais surtout un allègement du poids administratif. L'élaboration de politiques intersectionnelles est également une avenue à prioriser pour diminuer les inégalités de traitement de la plainte. Plus de formations et une meilleure connaissance des réalités de la DSPG sont nécessaires à tous les niveaux institutionnels, enfin des voies d'actions sont à repenser en ce qui concerne les approches alternatives.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Allan B. et Smylie J. (2015) *First Peoples, Second Class Treatment*. The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada. [En ligne]. Toronto: The Wellesley Institute.

Crenshaw, Kimberlé. « Mapping the Margins, Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Colour », dans Martha Fineman et Roxanne Mykitiuk (dir.), *The Public Nature of Private Violence*, New York (New York), Routledge, p. 93-118, 1994.

INM « Consultation des communautés LGBTQ+ ». Montréal, novembre 2019.

Longman Marcellin, Roxanne, Ayden Scheim, Greta Bauer et Nik Redman (2013) « Les expériences de transphobie parmi les personnes trans d'Ontario », *Bulletin électronique de Trans PULSE*, vol. 3, no 2.

McKenzie, C., Mulé, N. J., & Khan, M. (2022). Where Is LGBTQ+ in Ontario's Health Care Policies and Programs?. *Sexuality research & social policy : journal of NSRC : SR & SP*, 19(2), 610-621. <https://doi.org/10.1007/s13178-021-00577-8>

Meyer, D. (2015) *Violence against queer people: race, class, gender, and the persistence of anti-LGBT discrimination*. New Brunswick, New Jersey : Rutgers University Press.

Mulé, Nick J., et Miriam Smith. « Invisible Populations: LGBTQs and Federal Health Policy in Canada », vol. 57, no 2, *Canadian Public Administration*, p. 234-255, 2014.

Mulé, Nick J. « Sexual Orientation Discrimination in Health Care and Social Service Policy: A Comparative Analysis of Canada, the UK and USA » dans L. Badgett et J. Frank (dir.), *Sexual Orientation Discrimination: An International Perspective*, New York, Routledge, p. 306-322, 2007

Mulé, Nick J. « Much to be Desired: LGBT Health Inequalities and Inequities in Canada », dans J. Fish et K. Karban (dir.), *Lesbian, Gay, Bisexual and Trans Health Inequalities: International Perspectives in Social Work*, Bristol, Policy Press, p. 27-43, 2015.

Rothman, E. F., Exner, D., et Baughman, A. L. (2011). The Prevalence of Sexual Assault Against People Who Identify as Gay, Lesbian, or Bisexual in the United States: A Systematic Review. *Trauma, Violence, et Abuse*, 12(2), 55-66.

Scanlon K, Travers R, Coleman T, Bauer G, Boyce M. (2010) Ontario's Trans Communities and Suicide: Transphobia is Bad for our Health. *Trans PULSE e-Bulletin*.

St-Pierre, M. (2017) Rapport de la consultation des groupes LGBT du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 Pour une approche intégrée en matière de lutte contre les violences sexuelles. Conseil québécois LGBT.

Van Roosbroek, S. et Van de Walle, S. (2008). The relationship between Ombudsman, government, and citizens: A survey analysis. *Negotiation Journal*, 24(3), 287-302. [http:// dx.doi.org/10.1111/j.1571-9979.2008.00185.x](http://dx.doi.org/10.1111/j.1571-9979.2008.00185.x)

William, H. et coll. (2022). Un regard qualitatif sur les problèmes juridiques graves : Les personnes trans, bispirituelles et non binaires au Canada. Rapport de recherche préparé pour le ministère de la Justice du Canada. Ottawa (Ontario).

---

## NOTES DE PRÉCISIONS

---

<sup>i</sup> Bien que cela puisse paraître évident, il est nécessaire de souligner que des violences LGBTQ+phobiques peuvent aussi cibler des individus qui ne font pas partie de la communauté LGBTQIA2+. Être perçu ou soupçonné d'identité non normative et/ou d'une orientation sexuelle "autre" constitue un risque en soi, même si cela s'avère infondé.

<sup>ii</sup> De plus en plus de recherches soulignent des disparités entre les membres des communautés LGBTQ+ concernant le taux de victimisation. Par exemple sur le risque de violences sexuelles : les personnes bisexuelles (Rothman et al., 2011) et les personnes transgenres sont survictimisées comparativement aux autres groupes (St-Pierre, 2017) tandis que les personnes transgenres racisées sont le groupe dont le taux de victimisation est le plus haut de toute la communauté LGBTQ+ allochtone au Canada (Meyer, 2015). Ces études vont à l'encontre d'une vision homogène de la communauté et démontre de l'importance d'une approche intersectionnelle.

<sup>iii</sup> Nous possédons actuellement très peu de données concernant la victimisation des communautés de la DSPG dans le contexte spécifique du Québec. Le peu de recherche qui existe se porte prioritairement sur les crimes haineux (Meyer, 2015), mais les données y amalgament le vécu des hommes cisgenres gais, des femmes cisgenres lesbiennes ou encore des personnes transgenres, en ignorant par exemple la manière dont le sexisme modèle spécifiquement la forme que prend le crime (Meyer, 2015). De plus, de manière globale au sein de cette littérature, qu'elle soit scientifique ou grise, l'orientation sexuelle est traitée de façon isolée de tout autre axe d'oppression. Ces constats généraux sont étroitement liés au système global qui considère l'hétérosexualité et le fait d'être cisgenre comme la norme, ce qui entraîne l'effacement des réalités vécues par les personnes de la DSPG, même au sein de la recherche. Lorsque des données sont collectées, elles tendent à une approche homogénéisante de ces vécus.

<sup>iv</sup> Le colonialisme fait référence à un système historique où des pouvoirs étrangers prenaient le contrôle de territoires, imposant souvent leur culture, leur langue ou encore leurs valeurs aux peuples autochtones. Au Québec, le colonialisme a eu des effets durables sur les populations autochtones, entraînant la marginalisation, la perte de droits et la destruction culturelle. De multiples discriminations découlent de ce contexte colonial, et elles se manifestent dans divers aspects de la société, y compris les services de police et de santé. Les populations autochtones au Québec ont souvent été ciblées par des pratiques discriminatoires, notamment le profilage racial et la violence policière. De plus, les inégalités dans l'accès aux soins de santé et les services médicaux sont également des problèmes courants pour les populations Autochtones, en partie en raison de la discrimination systémique.

Ainsi, le colonialisme a jeté les bases de la discrimination systémique persistante observée dans les services de police et de santé au Québec envers les populations autochtones, contribuant à une situation où ces groupes font face à des obstacles supplémentaires pour accéder à des services équitables et de qualité. Ce qui entraîne une méfiance voir un refus de faire appel à ces services par craintes d'une sur-victimisation.

---

<sup>v</sup> Moindres mais pas inexistants. Il est en effet important de mentionner que tous les organismes associés à la lutte des droits des personnes LGBTQIA2+ ne représentent pas, ni ne défendent pas forcément toutes les sexualités ou identités de genre. De plus, ces organismes, bien qu'associés à l'idée d'inclusion, ne sont pas exempt de rapports de pouvoir. Par exemple historiquement le tissu associatif tend à être déficient en termes de représentation des personnes trans, des femmes cis et trans, des personnes racisées ou encore des personnes migrantes. Par conséquent le risque de victimisation est certes moindre, mais il n'est absolument pas absent.

<sup>vi</sup> Selon Statistique Canada, les crimes de haine par exemple sont en augmentation et Québec ne fait pas exception à la règle avec une hausse de 64% concernant l'orientation sexuelle.